

110 0 0200 11100101 1010 1 110 0
1001010101110001101 01 010 10 01001
010 1 0101 01 01 010 10010 1010 01 0
1010101001 10 1010 100011 10 11 1
100 110 01 01 01010 01 0 10001010101
011 01 1 000 10011100 0101 01001



11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110
01 1 élection CE Titulaires + suppléants 00
01 1 élection DP Titulaires + suppléants 00
011 4 bonnes occasions de 01
10 voter pour SUD GFI et CGT 000
11 011 11 1101 10001 1 1 1 10010010

Sud
Groupe GFI

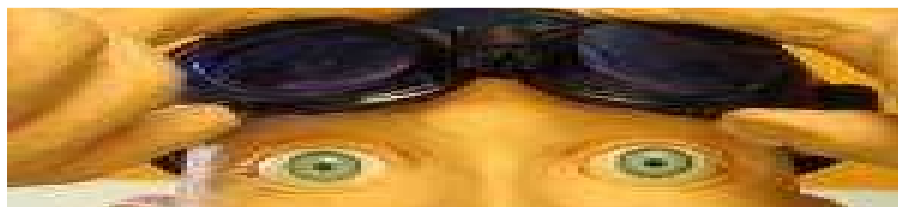
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

13
Mai
2011
N°65

SOMMAIRE

Prévention: page 1
Egalisation: page 1
Elections: page 1
Cassation: page 2
Négociation: page 2
Adhésion: page 2



Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Prévention du stress au travail et des Risques Psycho-Sociaux

La direction veut-elle piloter à la place du Comité de Pilotage ?

Rappel : tous les syndicats de GFI ont signé l'accord de méthode sur la prévention des risques psycho-sociaux et du stress au travail (même FO dont le tract était pourtant très critique sur l'utilité de cet accord) qui a prévu la création d'un comité de pilotage comprenant des représentants des CHSCT (mais ceux de GFI IP, Consulting et Adeliore ne viennent plus), des syndicats, et de la direction. Ce CoPil a auditionné des cabinets d'experts pour choisir celui qui sera chargé du diagnostic. Les membres du CoPil votent et le cabinet Technologia arrive en tête pour la majorité des votants, juste devant Psya. La direction refuse énergiquement Technologia (au motif qu'il est trop proche des Représentants du Personnel !) et dit qu'elle fait une concession en n'insistant pas pour que le cabinet Stimulus (très apprécié au MEDEF) ne soit pas conservé dans la liste finale, alors aux RP d'en faire une, un partout balle au centre. Par contre qu'est-ce que le cabinet Capital-Santé lui plaît ! Il est bien mieux ! Et d'ailleurs dit-elle, le comité du pilotage ne décide pas, il donne seulement son avis.

La direction ayant rejeté Technologia par principe, le CoPil vote : les 3 représentants des CHSCT et les 5 représentants des syndicats (FO était absent) votent pour Psya, les 3 représentants de la direction votent pour Capital-Santé.

Si la direction pense que le Comité ne doit pas piloter, qu'elle choisisse seule Capital-Santé et assume la fin du Comité de Pilotage !

Egalité salariale Hommes-femmes

Nouvelle victoire de SUD GFI (et de la CFDT)

En mars 2006 est entrée en vigueur la loi sur l'égalité hommes-femmes, qui prévoit notamment cette mesure de justice : tout(e) salarié(e) rentrant de congé maternité ou d'adoption (et les femmes sont les plus concernées bien sûr) doit bénéficier, à son retour, de l'augmentation moyenne et de la moyenne des primes dont ont bénéficié les salariés de sa catégorie pendant ce congé. L'idée du législateur c'est que si les femmes ratent les trains d'augmentations et de primes qui passent pendant leurs congés maternité, elles subissent de fait une discrimination injuste puisque les hommes n'ont pas de congé maternité. Comme on ne peut prédire ce qu'elles auraient reçu si elles avaient été là, par défaut elles doivent recevoir une augmentation moyenne (et une prime moyenne), qui doit donc être considérée comme une véritable augmentation.

Relisez notre tract de mars 2007, nous en parlions pour la première fois. Nous l'avons réclamé à la direction, résultat : néant. Nous ne nous sommes pas découragés et l'avons réclamé tous les ans. En 2010 la CFDT a joint sa voix à la nôtre, et nos deux syndicats n'ont eu de cesse d'obtenir le respect de la loi. Premier résultat l'été 2010 quand la direction annonce pour la première fois qu'elle va respecter la loi pour les retours de congé maternité et adoption à partir de ceux de 2009 (et même faire un peu mieux avec un mode de calcul annualisé plus favorable). Mais il reste les retours de 2008, 2007 et 2006 à régulariser. La CGT et la CFDT s'y mettent, et la CFDT et SUD GFI continuent de réclamer le respect de la loi dans chaque réunion, dans chaque tract mensuel ou presque. La direction répond d'abord « Vous en demandez beaucoup ! » mais nous ne nous lassons pas. Enfin, le 11 mai 2011, la direction nous a donné raison et annoncé que **tous les retours de congé maternité et adoption depuis mars 2006 seront traités**. Conclusion: l'action unitaire (c'est le U de SUD) des syndicats paye toujours, alors il serait bon que tous les syndicats y pensent !

ELECTIONS : A l'heure où nous écrivons personne n'a commencé à voter, mais à l'heure où vous lisez les résultats du premier tour sont connus !

Alors vous pensez bien que les commentaires sur le résultat, ce sera pour le mois prochain ! ☺
Mais nous pouvons d'ores et déjà remercier tous les salariés qui ont voté pour nous et encourager ceux qui ne l'ont pas fait à voter pour nous au second tour (si second tour il y a dans votre établissement): car partout où nos listes sont majoritaires les CE sont bien gérés, la direction est très surveillée, et les droits des salariés sont bien défendus. Et l'unité dans l'action commence avec nos listes d'union.

Vous ne voulez pas de CE béni-oui-oui ? Votez CGT-SUD GFI !

Union
syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Aujourd'hui 13 mai 2011

(151ème jour depuis le déploiement de la messagerie BPOS)

Ca marche mieux !

Ca y est les règles fonctionnent. Mais il faut utiliser Microsoft Internet Explorer pour avoir une version qui fonctionne correctement. Adieu la liberté d'utiliser un navigateur efficace... Merci Microsoft, merci GFI !

La désinvolture de la direction est fascinante : acheter un produit qui ne marche pas, testé par une équipe dont le boulot n'est pas le même que ceux qui utilisent le plus la messagerie, l'installer en vitesse et ensuite répondre « la prochaine version règlera tous les problèmes » ! Décidément nos torts vis-à-vis de Microsoft devaient être énormes pour qu'ils puissent imposer à notre direction un marché pareil.

La Cour de Cassation serait sur le point de s'y attaquer

Le forfait jour des cadres (modalité 3 de RTT) n'est pas conforme au droit social européen

Et pourtant il faut se lever de bonne heure pour trouver quelque chose d'utile dans le droit social européen ! Les politiques n'ont jamais accepté de faire de l'Europe un espace de droit et de liberté pour les citoyens, ce qui fait que nos droits sociaux sont subordonnés au droit commercial : les marchandises et l'exploitation d'abord ! (Ne parlons même pas de l'indispensable harmonisation fiscale dont les ultra-libéraux qui nous gouvernent ne veulent même pas entendre parler...)

Donc il y a, en guise de droit social européen, que quelques garde-fous : l'interdiction des discriminations professionnelles, une durée maximale du travail (assez effarante), et quelques principes. Et c'est justement un de ces principes que le forfait jour ne respecte pas, comme l'a justement fait juger la CGT grâce à son recours devant la juridiction européenne. **La France est le seul pays dans lequel on peut imposer à un cadre de travailler autant d'heures que nécessaire pour la tâche à accomplir sans jamais lui payer d'heures supplémentaires.**

L'Europe a dit que le droit français n'était pas conforme, et le gouvernement n'a rien fait pour le rendre conforme (faire respecter les droits des salariés ne semble pas sa priorité).

Aujourd'hui la Cour de Cassation a la possibilité de s'emparer du sujet et de trancher. A suivre.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS et RS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18

Malik BELKADI (Nantes) 06 88 49 86 88

Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Dominique GEHANT (Némausic, Nîmes) 04 66 28 78 61

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Jean-Luc LOUIS (Issy-Industrie) 06 74 20 89 73

Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20

Alexandre PESANTI (RS au CE de GFI IP) 06 88 87 71 62

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36

Alexis ZADOUNAÏSKY (Délégué Syndical Central) 06 75 24 70 09

0 1 010001001 11100 11011 1010110
ction CE Titulaires + suppléants 00
ction DP Titulaires + suppléants 00
4 bonnes occasions de
voter pour SUD GFI et CGT
011 11 1101 10001 1 1 1

Arès : la négociation sur le changement de statut commence par une victoire !

La négociation sur les conditions de passage des salariés ex-Arès au statut GFI a commencé par une longue matinée sur les congés et RTT. La discussion a été difficile mais toujours correcte, et pourtant nos DS étaient assez remontés ce matin-là, de même que ceux de la CFE-CGC qui ont comme nous insisté sur la sauvegarde des droits à RTT des salariés ex-Arès. En fait la direction voulait leur sucrer 3 jours de RTT sur la période janvier-mai 2011 et prétendait avoir raison en droit ! La CGT, la CFTC et la CFDT ayant abondé dans notre sens, et la justesse de notre point de vue étant difficile à nier, la direction a annoncé en début d'après-midi que les salariés ex-Arès bénéficieront à partir de juin 2011 de 27 jours de CP, 10 jours de RTT, et que les jours de RTT acquis entre janvier et mai 2011 et pas encore soldés à fin mai seront conservés, à prendre avant fin août. C'est ce que nous demandions !

Nous avons ensuite abondamment discuté du régime des astreintes, du paiement des heures travaillées la nuit et le week-end, et du risque de perte de revenu pour les salariés soumis à ces contraintes (qui n'ont pas le salaire de M. Benjamin mais font gagner de l'argent à l'entreprise tous les mois). La direction a noté nos revendications et a annoncé qu'elle nous informerait rapidement de ses propositions.

✂

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / Téléphone perso : Téléphone pro :
Adresse :
Code postal : Ville : adresse e-mail perso :
Société : Ville/Agence : Qualification :
Date : / / Signature :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES